

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 231-23 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE » est en vigueur depuis le 19 avril 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 7<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-trois.**



---

Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 10 juillet 2023.

Signé le 10 juillet 2023 à Beauceville, province de Québec.



Sandra Bernard, greffière